

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 Mars 2022

Le dix sept Mars deux mille vingt deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Olivier LIARD, Maire.

Présents : Olivier LIARD, Marie-José DALL'ASEN, Carole DESPRAT, Guillaume MIERMONT, Olivier BLATY, Jean-Luc FERNANDEZ, Victor VAZ, Michel COULON, Marie-Pierre ROBERT, Jacky DOS SANTOS, Simon FLIS, Audrey GALTHIE, Magalie BOUSSAC, Amandine BORGES, Laurent NOTZON.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Olivier BLATY.

ETUDE POIDS LOURDS : Présentation de Monsieur Stéphane FAYAC, Département du lot.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Après avoir entendu le compte rendu de l'adjointe chargée de la vie associative, qui a consulté l'ensemble des dossiers présentés par les associations, le Conseil Municipal décide d'octroyer, à 11 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, les subventions aux associations de la façon suivante :

Associations	Subventions versées en 2021	Demande subvention 2022	Proposition Subventions 2022
Comité d'Animation Catus	0.00 €	4 500 € + 1 500 €	6 000.00 €
Comité des fêtes Salvezou	1 700.00 €	1 700.00 €	1 700.00 €
Karaté	250.00 €	300.00 €	300.00 €
Donneurs de sang	750.00 €	500.00 €	500.00 €
Maison des Associations	3 000.00 €	2 500.00 € + 600 € Salon du livre	2 000.00 € + 600.00 €
Catus rugby XIII	900.00 €	1 000.00 €	900.00 €
APE	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Cricket club	350.00 €	500.00 €	250.00 €
US3C	0.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Music anim	300.00 €	350.00 €	300.00 €
Chat bouge	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Enveloppe du geste (Aikido)	300.00 €	350.00 €	300.00 €
Saint Hubert	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Club des amis du vert	500.00 €	500.00 €	500.00 €
ADMR	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Indéterminées	200.00 € Course vélo	0.00 €	2 650.00 €
TOTAL	10 750.00 €	18 300.00 €	20 000.00 €

SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS :

Le Maire propose d'octroyer, pour l'année 2022, une subvention de 1 000.00 € au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Catus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 1 000.00 € au budget du CCAS.

- de prévoir cette somme au budget primitif de la commune (compte 657362).

VOTE DU BUDGET 2022 :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Crédits votés	1 265 955.65 €	948 526.00 €
	Résultat reporté N-1	€	317 429.65 €
	Total	1 265 955.65 €	1 265 955.65 €
Investissement	Crédits votés	2 862 975.27 €	3 107 792.43 €
	Restes à réaliser	162 495.93 €	86 736.20 €
	Résultat reporté N-1	169 057.43 €	€
	Total	3 194 528.63 €	3 194 528.63 €
Total du budget		4 460 484.28 €	4 460 484.28 €

BUDGET PRIMITIF 2022 adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

REHABILITATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE : ADOPTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) :

Le Maire présente le dossier de consultation des entreprises (DCE) proposé par Jean-Michel JARRIGE, Maître d'Oeuvre du projet, afin de pouvoir lancer la consultation. Il énumère les différents lots :

Lot n° 01- Gros oeuvre - démolition

Lot n° 02 - Couverture - zinguerie

Lot n° 03 - Menuiseries extérieures

Lot n° 04 - Menuiseries bois

Lot n° 05 - Plâtrerie isolation

Lot n° 06 - Plomberie sanitaires chauffage

Lot n° 07 - Electricité - courants forts - courants faibles

Lot n° 08 - Carrelage faïence

Lot n° 09 - Peinture

Lot n° 10 - Isolation par l'extérieur

et les critères de jugement des offres (60 % valeur technique et 40 % prix).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'adopter le DCE** ainsi présenté,
- **de donner pouvoir** au Maire afin de lancer la consultation et signer tout document nécessaire à cette décision.

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS EN CENTRE BOURG (traverse) :

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du contrat centre-bourg Centre-Occitanie, l'un des projets identifiés est l'aménagement des espaces publics en centre bourg.

Il présente le projet proposé par les services du Département du Lot qui ont travaillé sur l'opération, sa faisabilité et son plan de financement.

Il présente les différentes tranches opérationnelles et propose :

- tranche 1 : Place de la mairie, amorce boulevard Larroumet, entrée du bourg (D13) et abords du vert,
- tranche 2 : Traverse rues de la République et rue du pont et place des Oules,
- tranche 3 : Traverse RD5 (avenue du Lac).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider le programme de l'opération : aménagement d'espaces publics au centre-bourg ainsi que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 720 000.00 € HT. Les tranches se feront dans l'ordre ci-dessus présenté
- De proposer le lancement de la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de cette consultation.

VOTE DES TARIFS PARTICIPATION SCOLAIRE 2021/2022 :

L'adjointe chargée des affaires scolaires rappelle les tarifs de participation scolaire des communes ayant des enfants qui fréquentent l'école de Catus, pour l'année scolaire 2020/2021 soit **1 278.00 €/enfant/an**.

Au vu des frais réels de l'année scolaire 2020/2021, il est proposé de fixer le tarif de la participation scolaire 2021/2022 à **1 460.00 €/enfant/an**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **de fixer les tarifs** de la participation scolaire des communes ayant des enfants qui fréquentent l'école de Catus pour l'année 2021/2022 comme suit : **1 460.00 €/enfant/an**.

ECLAIRAGE PUBLIC : Remplacement luminaire secteur Pégourié :

Le Maire présente le projet de remplacement de lampadaire de l'éclairage public du hameau de Pégourié, le devis descriptif et estimatif de la TE46 (FDEL) :

- Coût du projet : 13 200.00 € HT
- Part FDEL (45%) : 5 940.00 €
- Part Commune (55%) : 7 260.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- S'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération,
- Autorise la FDEL à collecter les Certificats d'Economie d'Energie générés dans le cadre de cette opération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES AU LAC VERT :

Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du transfert de compétence du lac vert en 1999, certaines parcelles n'avaient pas été intégrées en raison de la présence de stations de pompage exploitées par la Commune de Catus.

Le Grand Cahors nous propose aujourd'hui de régulariser cette situation en faisant une nouvelle convention de mise à disposition avec les parcelles suivantes : D 554, 555, 557, 558, 559,560, 563, 681 et 704.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver cette nouvelle convention,
- De donner pouvoir au Maire afin de signer cette convention.

ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 DU GRAND CAHORS :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement individuel et de l'assainissement collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Monsieur Guillaume MIERMONT, et mis au vote par Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'adopter les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de l'assainissement individuel et de l'assainissement collectif, du Gand Cahors.

DESIGNATION D'UN REFERENT DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE «RESEAU DES CHEMINS DE RANDONNEE DU GRAND CAHORS» :

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de désigner un référent qui accompagnera les services du Grand Cahors dans sa compétence réseau des chemins de randonnées. En effet, le Grand Cahors vient d'engager une campagne d'expertise pour la requalification des circuits de randonnée et des ateliers de travail seront organisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité : Jacky DOS SANTOS.

VENTE DE DECOUPE DE BOIS :

Le Maire explique à l'assemblée que l'entreprise «Omnibois 46» vient d'effectuer une découpe de bois sur des terrains communaux (peupliers menaçants). Aussi, l'entreprise propose d'acheter le bois coupé à la collectivité, pour un montant de 466,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter de vendre du bois à l'entreprise Omnibois 46 pour un montant de 466.00 €.